L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 15 JANVIER 1849.

Notre Extra de Samedi.

Arrivée de l'America.

DÉPÈCHE TÉLÉGRAPHIQUE. New-York, 12 janvier, 1849.

Le Steamer America est arrivé ce matin à Boston, en douze jours et demi de Liverpool.

France.—La cérémonie de la proelamation du président a eu lieu le 20, dans l'Assemblée nationale. M. Marrast avec émotion et d'une voix forte, a déclaré que Louis Napoléon était le président de la République Française, une et indivisible de ce jour au second dimanche de mai 1852, et invita le nouveau président à s'avancer pour prêter les serments requis par la constitution. Louis Napoléon s'avança vers la tribune, jura d'être fidèle à la république et de promouvoir ses intérêts sous tous les rapports. Il lut ensuite une courte adresse à la chambre, il dit: " Avec " la paix et l'ordre, notre pays peut encore " s'améliorer, guérir ses blessures, rame-" ner les hommes égarés et calmer les " animosités. Animé par un esprit " sincère de conciliation, j'ai appelé " autour de moi des hommes habiles " et patriotes qui, malgré la diversité de " leur origine politique, sont prêts à se " dévouer avec vous pour effectuer cette " conciliation, pour améliorer les lois et " procurer la gloire de la République."

Après cette adresse, le nouveau président s'avança vers le général Cavaignac auquel il présenta la main; le général surpris, après quelques instants d'hésitation donna cordialement la sienne au président au milieu des marques d'approbasion, de tous les partis.

M. Odilon Burrot a été charge de tormer une administration.

Ces changements ont amené une améhoration dans les effets publics.

Angleterre.-Le choléra est encore à Londres. Il fait peu de progrès dans les provinces; mais en Ecoese il sévit avec une intensité alarmante.

Le pape est toujours l'objet de l'intérêt général. Sa Sainteté est toujours à Gaëte. L'esprit public en Autriche est exclusivement occupé de la guerre de Hongrie. Vienne et les provinces sont tranquilles.

Les Cortès Espagnols ont été ouverts par la reine, le 15 décembre.

Le prix des céréales a éprouvé une diminution.

On nous écrit de Rimouski. " Que cer-4 tains juges de Paix du Comté refusent " d'autoriser les poursuites contre les " débitants et vendeurs de liqueurs of fortes, sans licence; ou s'ils per-- mettent ces poursuites, ils protègent 4 indirectement ces violateurs de la loi - et font un tort immense à la cause de la " tempérance. Queiques juges de Paix " ont porté l'oubli de toute convenance " jusqu'à ne pas rougir de se constituer " procureurs et avocats des vendeurs de " liqueurs non licenciés et qui continuent " encore aujourd'hui un commerce odieux .. et proscrit par les lois. "

Nous ne pouvons assez témoigner toute l'indignation que nous cause la conduite in fame des juges de Paix dont parle notre correspondant. Leurs noms devraient être trainés devant le tribunal de l'opinice publique pour y étre voués au mépris de tous.

ges a été intentée par M. Dessaules, neveu de M. L. J. Papineau, contre la Minerve, en conséquence de ce que ce journal a accusé M. Dessaules d'athéisme et de parjure. Les dommages réclamés sont de £3,000!!

Le télégraphe est maintenant en opération depuis St. Jean (Nouveau-Brunswick,) jusqu'à Calais (Maine). Le directeur est M. Monk qui a dirigé pendant quelque temps le télégraphe de Québec.

Industrieux.-Un journal anglais de Toronto signale qu'on vient de découvrir en cette ville un moyen vraîment industrieux de faire de l'argent. Une femme se présente dans une maison avec un panier d'œufs, ou de toute autre effet, et demandant la maîtresse, elle lui dit que monsieur a acheté d'elle à tel prix tout ce qu'elle avait d'œufs ou d'autres effets. Plusieurs personnes se sont ainsi laissées duper et n'ont été détrompées qu'a l'arrivée du mari. Le même journal signale qu'une dame a acheté de cette manière une quantité d'allumettes suffisante pour au moins

Le jour de Noël, M. Charles Ellet Jr. constructeur du pont suspendu, à la chute de Niagara, a traversé ce pont en traineau, avec M. George Hamlin.

Dans la dernière exhibition de l'American Art Union, on remarquait une peinture de la rivière St. Charles par A An-

Il y a cu le 11 de ce mois, à St. Gervais une grande assemblée en faveur de la colonisation des townships présidée par Mr. le grand-vicaire Mailloux.

Il doit se publier à Londres un journal libéral qui aura pour titre The Canadian Free Press.

Le choléra a complètement disparu a New-York. A la Nouvelle-Orléans, il sévit encore avec violence, mais il semble diminuer et on pense que le froid va le faire disparaître tout à fait.

La banque de la ville d'Augusta (Maine) a été volée. On en a extrait une somme de \$21,562 en espèces et \$4000 en billete de banque.

COMMERCE DE NEW-YORK. — D'après les relevés de la douane, le chiffre total des importations à New-York pendant l'année 1848, s'est élevé à \$\$8,400,960: en 1847, ce chiffre avait été de 95,036,257. Les exportations se sont élevées à \$43.567. 946; l'année précédente, elles avaient été de \$52,879,274.

Il y a donc eu en 1848 une différence en moins de \$6,635,297 sur les entrées, et de \$9.311.398 sur les sorties. Mais, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, l'année 1847 ne saurait être prise comme point de comparaison.

Le mouvement des espèces offre un résultat diamétralement opposé à celui de l'année précédente. Elles ne figurent dans les importations que pour \$1,093,727, tandis qu'elles entrent pour \$11,034,786 dans le chiffre des exportations. C'était tout le contraire en 1847, et ce rapprochement renverse complètement la balance comparative des deux exercices. Nous aurons d'ailleurs à établir dans quelques jours d'une manière plus détaillée, le bilan commercial des douze mois qui viennent de finir.—Cour. E. U.

M. P. Nourrie, écr. des Trois-Rivières, à bien voulu se constituer agent de notre journal, pour cette ville.

-John Heath, Ecr. N. P. de Rimouski est agent de notre journal pour

Mais le meilleur moven de punir ces ma- Grande Assemblée du Comté de

notaire de Ste. Marie.

Les résolutions suivantes furent préparées par le comité, soumises à l'assemblée et adoptées comme suit :

Tenure Seigneuriale.

Résolu-Que, quoique la tenure seiencuriale ait été, dans le commencement de l'établissement du Canada, un moven facile et peu dispendieux de colonisation en ce pays par les taux minimes établis par les seigneurs d'alors, suivant l'intention du gouvernement français, en accordant les seigneuries aux concessionnaires primitits, est depuis long-temps, par les priviléges exclusifs que les seigneurs se sont arrogés, les taux élevés et exorbitants des rentes actuelles et les abus qui se sont introduits dans l'application des lois qui régissent cette tenure, un obstacle au développement de nos ressources industrielles et à l'établissement des terres incultes et non concédées, une source constante de procèsonéreux et la principale cause de expropriation et de la ruine d'un grand nombre de cultivateurs.

Résolu-Que c'est l'opinion de cette assemblée que l'intentien du gouvernement français, en introduisant la tenure seigneuriale en ce pays, n'était pas d'imposer une taxe sur l'industrie et les labeurs du censitaire, mais bien de donner au seigneur le pouvoir de prélever le droit de lods et ventes sur la valeur du sol seulement.

Résolu-Que les terres ont été concédées depuis environ l'année 1635 jusqu'à 1793, espace de temps de 155 ans, au taux moyen d'un sol tournois de rente foncière par chaque arpent en superficie, et un sol de cens pour chaque arpent de tront; que depuis cette dernière époque les seigneurs ont élevé graduellement le taux des rentes pour les nouvelles terres à concéder à un prix exorbitant, attendu surtout la qualité du sol et du climat du bas de cette province du Canada, et, qui pis est, se réservent le droit de retrait, tous les pouvoirs d'eau, et souvent la pierre à chaux, tous les bois de pin, pruche, épinette et autres propres à être sciés et exploités, et de souffrir tous et tels chemins qu'il plaira aux seigneurs outre les chemins ordonnés par la loi sur leurs dites terres, et de les entretenir en bon état; ce qui paralyse le travail et l'industrie des censitaires, et les met dans le cas inévitable de poursuites par les seigneurs, d'où suivent l'expropriation et la ruine d'un grand nombre de cul-

Résolu Que pour remédier à ces maux, aux inconvénients de la tenure seigneuriale et aux abus criants qui s'y sont introduits, cette assemblée est d'opinion que la législature passe une loi pour expliquer, définir et établir le vrai sens des lois qui règlent cette tenure, les taux auxquels les concessions auraient dû et devraient se faire, et réquire les taux exorbitants des rentes actuelles aux taux primitifs, ainsi qu'une loi de commutation volontaire de la part du censitaire, basée sur cette loi déclaratoire.

Libre navigation du Saint-Laurant. Résolu-Que l'ouverture de la navigation du St. Laurent aux vaisseaux étrangers donnera au Canada des débouchés avantageux à ses produits, et qu'en particulier l'admission des vaisseaux américains dans le St. Laurent contribuera beaucoup à alimenter le commerce, à augmenter les revenus des divers canaux construits à grands frais par la province, et à faire cesser l'incertitude et le malaise qui existe dans notre pays par suite des mesures récemment passées par le parlement impérial, lesquelles sont de nature à affecter d'une manière funeste notre avenir commercial.

Réforme Electorale.

Résolu-Que c'est l'opinion de ce comté que les membres libéraux de la législature ne doivent pas cesser de protester contre l'injustice faite aux comtés du Bas-Canada, et à notre comté en particulier, dans l'acte d'Union par l'inégalité de la représentation; que ce comté espère que

L'Avenir dit qu'une action en domma- écuyer ; secrétaire-J. N. Chassé, ecr. semblée qu'il serait avantageux pour le coles, soit réduite à celle de £125, mais pays que les procureurs et solliciteurs généraux ne fassent pas partie des conseils exécutifs et législatifs de cette province et qu'ils ne soient que les aviseurs légaux de la couronne.

Produits Agricoles.

Résolu-Que c'est l'opinion de ce comté que la protection accordée aux produits agricoles de ce pays soit continuée.

Municipulités.

Résolu-Que c'est l'opinion de cette assemblée que les conseils de paroisses devraient être rétablis.

Lois de voirie.

Résolu — Que c'est l'opinion de ce comtê que les lois de voirie actuellement existantes, amalgamées avec les municipalités, sont insuffisantes et n'opèreut pas de manière à satisfaire les habitants de ce comté, et qu'il devient nécessaire de changer les dites lois de voirie de manière à les faire coordoner avec le système [municipal de

Résolu-Que c'est l'opinion de ce comté que la route du grand chemin qui conduit de Québec aux Etats-Unis et autres chemins du comté, ont été considérablement négligés par le gouvernement dans la distribution de ses deniers, et qu'il soit présenté une adresse aux trois branches de la législature pour demander une aide pour l'amélioration des dits chemins.

Bureaux d'Enregistrement.

Résolu-Que c'est l'opinion de ce comté que la loi qui établit les bureaux d'enrégistrement en cette partie de la province constituant ci-devant le Bas-Canada, est vague, incertaine, et plutôt propre à jeter la confusion dans les affaires qu'à donner des garantics aux gens d'affaires et aux acqué-

Résolu-Que c'est l'opinion de ce comté qu'il devient nécessaire de rappeler la dite loi d'enrégistrement, ou au moins de l'amender de manière à la rendre claire, intelligible et moins dispendieuse pour les habitants de cette province.

Résolu-Que c'est l'opinion de ce comté que les frais d'enrégistrement sont trop élevés, et dans le cas qu'il serait trouvé expédient de laisser la dite loi en force en y faisant des amendements, un des amendements à y faire serait de régler un mode d'enrégistrement moins dispendieux que celui maintenant existant.

Résolu-Que le bureau d'enrégistrement n ° 3 de ce comté soit transféré au passage de la Pointe-Lévi à Québec, pour le plus grand avantage des intéressés, et que F. Lemieux, écuyer, représentant ce dit comté dans le parlement provincial, soit prié de faire à cet effet, auprès de l'exécutif, toutes les démarches nécessaires.

Indemnité. Résolu-Que ceux de nos compatriotes

qui ont souffert durant les troubles de 1837 et 38, dans le Bas-Canada, ont de graves raisons de se plaindre de ce qu'ils n'ont pas été indemnisés de leurs portes, tandis que dans le Haut-Canada semblables indemnités ont été liquidées et soldées depuis longtems. Que les intéressés ont droit de l'attendre des Honorables Membres qui composent l'administration, qu'ils proposeront à la prochaine session de la la Législature une mesure à cet effet, propre à faire disparaître l'injustice commisc par le précédent ministère envers les Bas-Canadiens.

Cours de Commissaires.

Résolu-Que les cours de commissaires établies dans les campagnes sont absolument contraires au bien public, en ce qu'elles donnent lieu à de nombreuses poursuites frivoles et vexatoires, et causent la ruine d'un grand nombre d'habitans ; qu'il scrait expédient d'en demander le rappel et le rétablissement des cours de district et de

Education.

Résolu-Que le Bill actuel des écoles ne tend nullement à l'avancement de l'édu-

que celle de capacité soit exigée vu qu'elle l'emporte sur la première.

Administration.

Résolu-Que ce comté reconnait avec plaisir le bien que l'administration actuelle a déjà fait pour le pays depuis son avenement au pouvoir et espère qu'elle proposera à la prochaine session des mesures libérales tendant à faire le bien de ce pays.

Résolu-Que les électeurs de ce comte saisissent cette occasion pour témoigner F. Lemieux, écuyer, M. P. P., leur ape probation de sa conduite parlementaire du rant la dernière session, et de son assistance à notre présente assemblée.

Correspondance.

E. R. F.... Ecr. Montréal, Billet reçui le journal est expédié au nouvel abonne Messire M.... St. Eustache.-journaux expédiés;

M. Chs. Frs. C... St. Simon de Rimon ki; argent reçu, journaux expédies Votre abonnement datera du 1er 128-

John H... Ecr. N. P. Rimouski.-Letter reçue. Le journal vous est expédié gulièrement, c'est la faute du départe ment des postes, si vous ne le recevez per Espérons que les abus criants de co partement, vont bientôt cesser. acceptons avec plaisir l'offre que nous faites. Recevez nos remercinie pour le zèle que vous entreten notre journal.

Jas. R.... Ecr. Rimonski ;- Lettre recu journaux expédiés. Votre abonnement date du 15 janvier. J'expédie, cos vous le demandez trois copies extrà G.... pour les nouveaux abonnés que doit avoir cus. Je n'ai pas recu de lette de M. G.... par l'agence ; vous vers que M. H.... est nommé agent pour cette paroisse.

M. Damase R.... St. Eustache.—Le jour nal vous est expédié trois sois par maine, au bureau de poste, à Québece ainsi voyez chez vous que est la cause de ce désappointement.

P. N... Ecr. Trois-Rivières.-Lettre çue; le journal sera expédié aux nou veaux abonnés, à dater de ce jour. No avons fait ce que vous nous conseille dans la dernière partie de votre lettre.

DÉCÈS.

En cette ville, le 9 du courant, à la rési dence de M. A. S. Matte, Thérèse A. gers, veuve de seu M. J. B. Matte de Pointe-aux-Trembles, à l'age de 73, A. St. Thomas, le 5 du couragt Charles, à l'ace de 40 april 19 de l'acc de 40 april 19 de écr., à l'âge de 49 ans-

A Montréal le 8, à l'âge de 71 ans et mois, M. Augustin Tulloch, ancien et bie respectable citoyen de cette ville,

A Bourcherville, le 10 du courant, 'âgo de 76 ans, M. Joseph Jodoin, ancie et respectable citoyen de cette paroisse.Lo pauvres ont à regretter un de leur souties car sa charité était inépuisable.

A St.-Polycarpe, le 6 du courant, après une longue maladie supportée avec la résis gnation du chrétien et le courage de l'hom me fort, Joseph Mondion, ci-devant Québec, âgé de 54 ans.

Au Cap-Santé, le 8, M. Jean-Olivia Paquet, instituteur, âgé de 40 ans.

AUX FABRIOUEZ.

IES fabriques pourront se procurer, plus bas prix passible, des chaînes pol lampes, LUSTRES D'ÉGLISE, en s'adressi chez A. Amiot écr., marché de la Bassa ville ou au soussigné qui en a fabriqué pour la chapelle de M. M. les Congrés nistes de cette ville. J. JOLICONE

ruo du Cul-se-Sas

Québec, 12 janvier 1845.

ETUDE DE NOTAIRE.

E Soussigné, retenu depuis quelque tems de cette ville a l'honneur d'annoncer qu'il pris l'exercice de sa profession en son bureau tuel, Rue d'Aiguillon porte voisine de M. Gauvreau, Architecte faubourg St. Jean.

EUGÈNE LECUYER. Québec, 12 Janvier 1848.

AUX VOYAGEURS ET AUX PARTIS DE PLAISIR.

Maison des diligences de **House**